

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LE 4 JUIN 2025**

Convocation en date du 27 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Nadine BUORO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mr Aimé MUNOZ à Mr Pierre ROUQUAIROL
Mr Alain SIMON à Mr Alain LAPEYRE
Mr José NAVIO à Mr Yves GUIRAUD
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Nadine BUORO
Mme Elodie GARCIA à Mme Magalie BERLIOZ
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absentes : Mme Mélanie BACH, Mme Shirley VESCO

Secrétaire : Mme Caroline MARTY-FONTANET

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 19 Mars 2025 est approuvé excepté par Mr Maxime BOT, Mr Julien RANCOULE et Mme Delphine AUTRET-DUPONT.

0. Décisions prises en application de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, reçue en Préfecture de l'Aude le 20 Juillet 2020, relative aux pouvoirs du Maire - Délégation du Conseil Municipal Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée :

➤ **J'ai fixé :**

- Pour l'année 2025, les tarifs du terrain de Camping « Le Breil »
(Décision n° 2025-0136)
- Pour l'année 2025 les tarifs pour les cours d'aquagym et d'aqua bike sur les bassins extérieurs de la piscine municipale ainsi qu'il suit :
 - Cours d'aquagym :
 - 5,00 Euros pour 1 cours
 - 40,00 Euros pour 10 cours
 - Cours d'aqua bike :
 - 10,00 Euros pour 1 cours
 - 80,00 Euros pour 10 cours

L'utilisateur détenteur du ticket d'entrée du jour correspondant à l'activité du matin bénéficiera de l'accès gratuit à la Piscine Municipale l'après-midi du même jour.
(Décision n° 2025-0137)

- Les tarifs du droit d'entrée au Festival « NAVA » (Nouveaux Auteurs en Vallée de l'AUDE) comme suit, à compter du 1^{er} Mai 2025 :

- Entrée individuelle adulte :	19,00 Euros
- Entrée individuelle pour les personnes âgées de 10 à 26 ans, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA :	10,00 Euros
- Entrée individuelle enfant de moins de 10 ans :	Gratuit
- Entrée individuelle pour les adhérents des Comités d'Entreprises et pour les groupes (10 personnes) :	15,00 Euros
- Forfait individuel 3 spectacles :	50,00 Euros
- Forfait individuel tout spectacle :	80,00 Euros

(Décision n° 2025-0150)

➤ **J'ai conclu :**

- Auprès de l'Association LE PARCHEMIN – 17-19, Avenue de Catalogne - 11300 LIMOUX, un marché pour le débroussaillage manuel des espaces naturels et des bassins de rétention pour l'année 2025, sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire, à bons de commandes, défini sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 25 000,00 Euros Hors Taxes.

Etant précisé d'une part, que cet accord-cadre est conclu pour une période allant de la date de notification de ce dernier jusqu'au 31 Décembre 2025, non renouvelable.

Et d'autre part, que les forfaits mensuels pour les passages réguliers sur tous les sites définis au Cahier des Charges Particulières (C.C.P) sont fixés de la façon suivante :

- Forfait mensuel pour 1 passage régulier sur tous les sites définis pour les mois d'AVRIL et de JUILLET 2025 soit 47 601 m² à 2 900,00 Euros nets (association non assujettie à la TVA) ;

- Forfait mensuel pour 1 passage régulier sur tous les sites définis pour les mois de MAI et de SEPTEMBRE 2025 soit 47 817 m² à 2 900,00 Euros nets ;
- Forfait mensuel pour 1 passage régulier sur tous les sites définis pour le mois de JUIN 2025 soit 56 136 m² à 3 400,00 Euros nets ;

Concernant la clause d'insertion sociale, cette association mettra à disposition 9 ouvriers bénéficiaires et un encadrant technique pour la réalisation des différentes tâches de cet accord-cadre.

(Décision n° 2025-0110)

▪ Auprès de Madame Laurence TURETTI, domiciliée Domaine de Carbonnel, 11300 MALVIES, un contrat de prestation pour une conférence autour du livre « Ces audois qui ont fait l'histoire » par son auteur, organisée au musée Petiet, le Jeudi 10 Avril 2025 à 18 h 30, pour un montant de 253,07 Euros net.

(Décision n° 2025-0111)

▪ Auprès de Monsieur Jean Marie PICHOT (ANIM SUNNYSIDE), 270 rue des Amandiers, 11620 VILLEMOSTAUSSOU, un contrat de prestation de service dans le cadre du Festival de Folklore et afin d'animer cette manifestation qui se déroulera les Samedi 19 et Dimanche 20 Juillet 2025, pour un montant de 380 Euros.

(Décision n° 2025-0112)

▪ Auprès de la SAS PYRAGRIC INDUSTRIE – 639, Avenue de l'Hippodrome – Boîte Postale 110 – 69141 RILLIEUX Cedex, une consultation pour la fourniture, l'installation et le tir d'un feu d'artifice prévu le Dimanche 13 Juillet 2025 sur le Pont Neuf de la Commune de LIMOUX, pour un montant s'élevant à la somme de 8 750,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0113)

▪ Auprès de la SAS PYRAGRIC INDUSTRIE – 639, Avenue de l'Hippodrome – Boîte Postale 110 – 69141 RILLIEUX Cedex, une consultation pour la fourniture d'artifices pour la Fête de la Saint JEAN organisée le 24 Juin 2025 sur les Berges de l'Aude à LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 2 500,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0114)

▪ Auprès de Monsieur Nicolas GARCIA, photographe auto-entrepreneur, domicilié 7 rue du Cougaing, 11300 LIMOUX, un contrat de prestation à l'occasion de l'organisation d'un atelier photographie sur le thème de l'autoportrait, le Mercredi 30 Avril 2025 de 10 h à 11 h 30 au Musée Petiet, pour un montant de 212,50 Euros toutes charges comprises.

(Décision n° 2025-0118)

▪ Auprès de Madame Laetitia VERY, artiste auto-entrepreneur, domiciliée 18, rue des Pinsons, 91560 Crosne, un contrat de prestation à l'occasion de l'organisation d'une représentation de contes traditionnels et violoncelle au musée Petiet dans le cadre de la 21^{ème} édition de la Nuit européenne des Musées, le Samedi 17 mai 2025 à 20 h 30, pour un montant de 300 Euros toutes charges comprises.

(Décision n° 2025-0119)

▪ Auprès de Madame Laetitia VERY, artiste auto-entrepreneur, domiciliée 18, rue des Pinsons, 91560 Crosne, un contrat de prestation à l'occasion de l'organisation de deux prestations musicales d'improvisation au violoncelle au Musée Petiet, dans le cadre de la 42^{ème} édition des Journées européennes du Patrimoine, le samedi 20 septembre 2025 et le dimanche 21 septembre 2025 de 15 h à 16 h 30, pour un montant de 500 Euros toutes charges comprises.

(Décision n° 2025-0120)

▪ Auprès de l'Association I.M.A.C, représentée par son Président Monsieur Régis PLANEL, demeurant 4 Chemin des Vignes, 11190 COUIZA, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la fête de la Saint-Jean, qui se déroulera à Limoux le Mardi 24 Juin 2025, pour un montant de 800 Euros.
(Décision n° 2025-0121)

▪ Une consultation ayant pour objet la fourniture de tables pliantes et de chaises de type « coque » pour les Services Techniques de la Commune de LIMOUX.

Auprès de la société VAD COLLECTIVITE – ALTRAD – 16, Avenue de la Gardie – 34510 FLORENSAC, pour la fourniture de chaises type « coque » et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 556,00 Euros Hors Taxes.

Et

Auprès de la société ALEC COLLECTIVITE / KELIAS – 6, Rue des Champs – 47600 NERAC, pour la fourniture de tables pliantes et empilables 244 x 76 cm ainsi qu'un chariot roulant pour tables et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 962,25 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2025-0122)

▪ Auprès des entreprises :

- VETIPRO 11 - 395, Boulevard Denis PAPIN - Z.I. La Bouriette - 11000 CARCASSONNE
- GALY VETEMENTS PRO - 30, Rue de l'Industrie - 34500 BEZIERS
- LES FILS DE A. COLOMBIE CADET - 155, Rue Aristide BERGES - 11000 CARCASSONNE

un marché ayant pour objet la fourniture de vêtements pour l'année 2025.

Désignation du lot	MONTANT Minimum / Maximum	Titulaire
- LOT N° 1 : Vêtements de travail	Défini sans seuil minimum et maximum	VETIPRO 11 395, Boulevard Denis PAPIN Z.I. La Bouriette 11000 CARCASSONNE
- LOT N° 2 : Vêtements de tronçonnage et de débroussaillage	Défini sans seuil minimum et maximum	GALY VETEMENTS PRO 30, Rue de l'Industrie 34500 BEZIERS
- LOT N° 3 : Chaussures de travail	Défini sans seuil minimum et maximum	LES FILS DE A. COLOMBIE CADET 155, Rue Aristide BERGES 11000 CARCASSONNE
- LOT N° 4 : Vêtements Personnels de service	Défini sans seuil minimum et maximum	GALY VETEMENTS PRO 30, Rue de l'Industrie 34500 BEZIERS

Pour une période allant de la date de notification, jusqu'au 31 Décembre 2025, non renouvelable.

Etant précisé que le seuil maximum à ne pas dépasser, pour toute la durée de validité du marché et pour l'ensemble des lots est fixé à 40 000,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0125)

▪ Auprès de la SCOP SARL Orchestre de Chambre de Toulouse, sise 22 Allée de Barcelone, 31000 TOULOUSE, représentée par son co-gérant Monsieur Carlos VIZCAINO GIJON, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert qui aura lieu le Jeudi 23 Octobre 2025 à 21h, à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à LIMOUX, pour un montant de 2 637,50 €.

(Décision n° 2025-0129)

▪ Dans le cadre de la mise en place d'une billetterie en ligne :

Une convention constituant un contrat de commission à la vente dit "opaque", régi par l'article L.132.1 du Code du commerce, portant sur la commercialisation de billetterie afférente à un spectacle, concert, événement culturel ou sportif, divertissement, manifestation, stage ou atelier, de toute nature avec la société FESTIK, dont le siège social est situé 105 boulevard Pierre et Marie Curie, 31200 TOULOUSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 752 277 426, représentée par Monsieur Etienne KEMLIN, en sa qualité de Président.

En rémunération de ses prestations, FESTIK facturera la vente de chacun des billets payants.

Le montant de cette facturation est contractuellement défini d'un commun accord entre les parties, et couvre les frais et prestations suivantes : Accès à l'application point de vente, suivi et mise à jour de l'application, édition de bordereaux de vente.

(Décision n° 2025-0130)

▪ Auprès de l'Association CINEM'AUDE, représentée par son Directeur Monsieur Fabrice CAPARROS, demeurant 27 Avenue de Lattre de Tassigny, BP 219, 11102 Narbonne cedex, un contrat de cession à l'occasion de la soirée concert-ciné, qui s'est déroulée à Limoux le samedi 26 Avril 2025, pour la prise en charge du transport, de la restauration et de l'hébergement du metteur en scène et du comédien, étant précisé que le montant ne devra pas dépasser 1500 Euros.

(Décision n° 2025-0131)

▪ Auprès des entreprises :

- Groupement conjoint ESCOURROU Groupe / SAS GRAND SUD DESAMANTAGE - Mandataire : ESCOURROU Groupe - 545, Avenue Georges Guille - BP 50516 - 11009 CARCASSONNE Cedex.
- SAS ROSALA - 5, Rue Jean MELIES - Z.I La Bouriette - 11000 CARCASSONNE
- CARRELAGE REVETEMENT AUDOIS - Zone Industrielle Carrefour de Bezons -11620 VILLEMOUSTAUSOU
- SASU MENUISERIE LAQSIL - Z.A. Le Briolet - 11570 PALAJA
- SCOP ABADIE - 29, Avenue Oscar Rougé - 11300 LIMOUX
- SAS ROBERT - 22, Rue de la Gare - 11250 POMAS
- Société d'Exploitation des Ets NACENTA - 7, Rue Ampère - B.P. 61060 -11870 CARCASSONNE Cedex 9

Un marché de travaux ayant pour objet la réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit de LIMOUX sachant que ce dernier est divisé en tranches, à savoir :

- Une tranche ferme : Réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit ;
- Une tranche optionnelle N° 1 : Grande salle d'audience (Reprise enduits et finitions plafond grand hauteur, peinture murale, reprise et vitrification du parquet) ;
- Une tranche optionnelle N° 2 : Grande salle d'audience (Dépose plafond grande hauteur, isolation sous plancher des caves, traitement des bois des caves, création d'un plancher sur coupole pour isolation des combles) ;
- Une tranche optionnelle N° 3 : Combles (isolation sous-toitures), cour intérieure (suppression végétations, curage et décroutage, terrassement, dallage et pavés, bordures et végétations).

LOT - DESIGNATION	MONTANT Exprimés en Euros HT	TITULAIRE
LOT N° 1 : GROS-OEUVRE	96 007,59 €	Groupement conjoint ESCOURROU Groupe / SAS GRAND SUD DESAMIENTAGE Mandataire : ESCOURROU Groupe 545, Avenue Georges Guille BP 50516 11009 CARCASSONNE Cedex
Part ESCOURROU Groupe : Gros œuvre : 83 007,59 € HT Part SAS GRAND SUD DESAMIENTAGE : Désamiantage : 13 000,00 € H.T		
LOT N° 2 : COUVERTURE - ETANCHEITE	66 952,36 €	SAS ROSALA 5, Rue Jean MELIES Z.I La Bouriette 11000 CARCASSONNE
LOT N° 3 : DOUBLAGE – CLOISONS – FAUX PLAFONDS	-	Lot déclaré infructueux. Pas de candidat.
LOT N° 4 : REVETEMENTS SOLS ET MURS	29 420,00 €	CARRELAGE REVETEMENT AUDOIS Zone Industrielle Carrefour de Bezons 11620 VILLEMOUTAUSOU
LOT N° 5 : MENUISERIES	84 377,00 €	SASU MENUISERIE LAQSIL Z.A. Le Briolet 11570 PALAJA
LOT N° 6 : PEINTURE	44 225,98 €	SCOP ABADIE 29, Avenue Oscar Rougé 11300 LIMOUX
LOT N° 7 : ELECTRICITE – CFO / CFA	118 000,00 €	SAS ROBERT 22, Rue de la Gare 11250 POMAS
LOT N° 8 : CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE	141 579,00 € <i>Se détaillant :</i> Base : 109 351,00 € PSE01 : + 6 576,00 € PSE01 : + 25 652,00 €	Société d'Exploitation des Ets NACENTA 7, Rue Ampère B.P. 61060 11870 CARCASSONNE Cedex 9
Total général : 669 498,43 €		

(Décision n° 2025-0132)

▪ Auprès de la SASU TRAVAUX CLOTURES – 7, Place du Four – 11610 VENTENAC CABARDES, une consultation pour la fourniture et la pose d’une clôture avec portails pour les terrains de tennis extérieurs sis Rue des Violettes à LIMOUX et ce pour un montant total s’élevant à la somme de 9 640,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0133)

▪ Auprès de l’association des Musulmans de Limoux (A.M.L.) la mise à la disposition du bien immobilier situé au 5, rue de la Gare à Limoux pour une durée de 1 an renouvelable tacitement sans que la durée ne puisse excéder le 12 Décembre 2029, date du renouvellement de la déclaration en sous-préfecture.

La mise à disposition est effectuée à titre onéreuse par le paiement d’un loyer mensuel de 400,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0134)

▪ Auprès de l’Association LES MAINATGES DE MONTREAL, représentée par son Président Monsieur Peter VERMEULEN, 2 Allée des Mimosas, 11400 FENDEILLE, un contrat de vente d'exploitation de spectacles dans le cadre du Festival de Folklore et afin d’animer cette manifestation qui se déroulera les Samedi 19 et Dimanche 20 Juillet 2024, pour un montant de 4 000 Euros.

(Décision n° 2025-0139)

▪ Auprès de la société SONEPAR CARCASSONNE – Z.I. La Bouriette – Chemin de Maquens – 11000 CARCASSONNE, une consultation pour la fourniture de chauffages électriques (de type réglette infrarouge murale) pour les vestiaires du Stade Annexe de l’Aiguille à LIMOUX et ce pour un montant total s’élevant à la somme de 2 265,36 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0140)

▪ Auprès de la SAS PYRENEES ENVIRONNEMENT TRAVAUX - La Grange - 11230 PUIVERT un marché ayant pour objet des prestations de services en matière d’entretien d’espaces verts pour l’année 2025 – Zone 0 Phyto.

DESIGNATION	MONTANT Exprimés en Euros HT	TITULAIRE
VOIRIE - ZONE 0 PHYTO – Désherbage manuel uniquement	Défini sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 37 000,00 € HT Avec un prix au m ² fixé à 0,30 € HT	SAS PYRENEES ENVIRONNEMENT TRAVAUX La Grange 11230 PUIVERT

Pour une période non renouvelable, allant de la date de notification du marché jusqu’au 31 Décembre 2025.

(Décision n° 2025-0142)

▪ Auprès de la SAS PAPETERIES PICHON – ZAC L’Orme les Sources – 750, Rue Colonel Louis LEMAIRE – CS 9702 – 42340 VEAUCHE, un accord cadre pour l’acquisition de fournitures et de matériels scolaires nécessaires aux écoles maternelles et élémentaires de la Commune de LIMOUX. Etant précisé que cet accord cadre mono-attributaire, à commandes, est conclu pour une période allant du 1^{er} Juin 2025 jusqu’au 31 Mai 2026, non renouvelable et qu’il est défini sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 40 000,00 Euros Hors Taxes pour toute la durée de validité de ce dernier.

(Décision n° 2025-0143)

▪ Auprès de la SASU AB CONCEPT – PRAE Charles Cros – RD118 – 1, Chemin du Languedoc – 11300 PIEUSSE, une consultation relative à la fourniture et la pose de rideaux en tissu obscurcissant pour l’école élémentaire Louis PASTEUR de LIMOUX et ce pour un montant total s’élevant à la somme de 2 349,16 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0144)

▪ Auprès de la Société de Tir de Port-La-Nouvelle dont le siège social est situé 297, Rue Dupleix – 11210 PORT-LA-NOUVELLE, un marché dans le cadre de la formation obligatoire d’entraînement au maniement des armes des Policiers Municipaux.

Etant précisé, que le coût de la mise à disposition de l’infrastructures (avec un nombre de tireurs limité à 10 par séance) est fixé à 150,00 Euros nets (TVA non applicable, Article 293 B du Code Général des Impôts).

(Décision n° 2025-0148)

▪ Auprès de Monsieur Nicolas GARCIA, photographe auto-entrepreneur, domicilié 7 rue du Cougaing, 11300 LIMOUX, un contrat de prestation à l’occasion de l’organisation d’un atelier photographie sur le thème de l’autoportrait, le Mercredi 28 Mai 2025 de 10 h à 11 h 30 au Musée Petiet, pour un montant de 212,50 Euros toutes charges comprises.

(Décision n° 2025-0149)

▪ Auprès de la SARL GASTOU PLATRERIE – 36, Rue Nicolas Copernic – 11000 CARCASSONNE, un marché pour le LOT N° 3 – Doublage / Cloisons / Faux-plafonds dans le cadre du marché relatif à la réhabilitation de la Maison de Justice et du Droit de LIMOUX et ce pour un montant total s’élevant à la somme de 116 203,80 Euros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :

- Tranche ferme et tranche conditionnelle N° 1 pour 53 164,50 Euros Hors Taxes ;
- Tranche conditionnelle N° 2 pour 37 772,00 Euros Hors Taxes ;
- Tranche conditionnelle N° 3 pour 23 550,00 Euros Hors Taxes ;
- Compte Prorata global pour 1 717,30 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0151)

▪ Auprès de la SAS SAT ET FILS – 10, Rue des Ecoles – 11300 CEPIE, un marché pour des travaux supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation des vestiaires du Stade Honneur de l’Aiguille de LIMOUX et ce pour un montant total s’élevant à la somme de 9 464,00 Euros Hors Taxes.

Le pourcentage d’écart induit par ce marché complémentaire est de + 17,60 %.

(Décision n° 2025-0152)

▪ Auprès de la SAS ELISIA, sise Le Boucasson, 10 Avenue des Planes, 13800 ISTRES, représenté par son Président Monsieur Yves JUTAN, un contrat de cession, pour une animation musicale dans le cadre du marché nocturne qui aura lieu le Mardi 15 Juillet 2025, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 1500 Euros.

(Décision n° 2025-0156)

▪ Auprès de Monsieur Jean Marie PICHOT (ANIM SUNNYSIDE), demeurant 270 rue des Amandiers, 11620 VILLEMOUSTAUSOU, un contrat de prestation de service afin d'animer les marchés nocturnes qui se dérouleront Place de la République à Limoux, les Mardis 1, 8, 15, 22 et 29 Juillet et les Mardis 5, 12, 19 et 26 Août 2025 de 19 h à 23 h, pour un montant de 1 800 €uros payable en deux factures, soit l'une de 1 000 €uros au 31 Juillet 2025 et l'autre de 800 € au 31 Août 2025.

(Décision n° 2025-0157)

➤ **J'ai accepté :**

▪ La proposition commerciale établie par la société GK PROFESSIONAL – 55, Rue Jean-Marie JACQUARD – Z.A.E.T de CREIL – 60740 SAINT MAXIMIN, relative à la fourniture de vêtements de travail pour les policiers municipaux de la Commune de LIMOUX pour l'année 2025 et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 3 925,96 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0108)

▪ La déclaration de sous-traitance présentée par la SAS RAVALEMENTS 2000 – Z.I La Bouriette – 80, Rue Charles PORTAL – 11000 CARCASSONNE, titulaire du marché relatif à des travaux de mise en peinture du hangar municipal existant abritant le terrain de tennis couvert sis Rue des Violettes à LIMOUX.

Etant précisé que le sous-traitant déclaré est la SARL ESTEBAN – 2095, Boulevard François Xavier FAFEUR – 11000 CARCASSONNE et que le montant des prestations sous-traitées (lavage et peinture bardage) s'élève à la somme de 6 056,50 €uros (TVA auto liquidation).

Ce sous-traitant peut bénéficier d'un paiement direct.

(Décision n° 2025-0109)

▪ La proposition commerciale établie par la société E.V.S - ELECTRONIQUE VIDEO SERVICE – Monsieur CRUZ Francis – Z.A d'Occitanie – 11300 LIMOUX, pour le remplacement du serveur vidéo du centre de supervision de vidéoprotection urbaine situé à l'Hôtel de Ville de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 8 180,00 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0115)

▪ La proposition commerciale établie par la société E.V.S - Electronique Vidéo Service – Monsieur CRUZ Francis – Z.A. d'Occitanie – 11300 LIMOUX, relative à la fourniture et la pose d'un horodateur autonome sur le parking situé Avenue du Pont de France à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 7 480,00 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0116)

▪ La proposition commerciale établie la SARL AUDIO SEPT – PRAE Charles CROS – N° 15, Chemin du Languedoc – 11300 PIEUSSE relative au remplacement de la sonorisation de l'Eglise de l'Assomption de LIMOUX et ce pour un montant s'élevant à la somme de 2 505,75 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0117)

▪ L'offre de location proposée par l'UGAP – Direction Territoriale de Montpellier – Q. Entreprise II – Tournezy – Rue Montels l'Eglise – 34076 MONTPELLIER (Agence RIGBY Capital - 91, Rue Salvador Allende – 92000 NANTERRE, titulaire du marché de location et de prestations associées UGAP – Référence 19U099 et notifié le 25 Juillet 2022), relative à la location d'une balayeuse aspiratrice compacte avec 4 roues directrices Bucher CityCat 5006 nécessaire au bon fonctionnement du service Voirie/Nettoieement de la Commune de LIMOUX.

Etant précisé dans un premier temps que la durée de location est fixée pour une période de 20 trimestres (5 ans) et ce à compter du 1^{er} Octobre 2025.

Puis dans un second temps, que le montant total des loyers est fixé à la somme de 224 747,40 Euros Hors Taxes, soit un loyer trimestriel à terme échu s'élevant à la somme de 11 237,37 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0123)

- La proposition commerciale établie par la SAS SAT ET FILS – 10, Rue des Ecoles – 11300 CEPIE, relative à la réhabilitation des vestiaires du Stade Honneur de l'Aiguille de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 53 779,40 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0126)

- Le certificat de cessibilité de créances présenté par la société COPY SUD – 21, Avenue Marcel Dassault – 31500 TOULOUSE et cédé à la SAS LOCAM – 94, Rue BERGSON – 42000 SAINT-ETIENNE dans le cadre du marché pour la fourniture en achat ou location avec maintenance d'un parc de copieurs multifonctions pour la Ville de LIMOUX.

Etant précisé d'une part que l'intervention de cette société de financement est prévue uniquement sur la partie « location d'équipements multifonctions » avec option d'achat de 1,00 Euro Hors Taxes et que le montant se décompose en 16 échéances trimestrielles fixée à 6 678,67 Euros Hors Taxes pour toute la durée de validité du marché.

(Décision n° 2025-0127)

- La proposition commerciale établie par la société ABEKO – Citernes Souples – Z.A. L'Eraudière – 11, Rue Florence ARTHAUD – 85170 DOMPIERRE SUR YON, relative à la fourniture et la livraison d'une citerne souple réserve à incendie d'une capacité de 120 M3 Hors sol pour le secteur du Chemin de la Serre de Cournanel à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 3 416,70 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0128)

- La proposition d'honoraires établie par le Cabinet AURIOL ARCHITECTURE & PATRIMOINE – 39, Avenue du Général de Gaulle – 11150 BRAM, relative à une mission de Permis d'Aménager dans le cadre des futurs travaux d'aménagement de la Place de la République de LIMOUX, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 8 085,000 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0135)

- La proposition commerciale établie par la SARL ICM-Services – 7, Rue de l'Industrie – 31320 CASTANET-TOLOSAN, relative à la fourniture et la mise en service d'un logiciel de gestion Police Municipale répondant précisément aux nouveaux besoins de la Commune de LIMOUX, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 636,000 Euros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :

- Matériels + Logiciels + Mise en service pour un montant total fixé à 1 999,00 Euros Hors Taxes ;
- Abonnements annuels (Maintenance corrective, évolutive et règlementaire + Assistance + Hébergement sécurisé) pour un montant total fixé à 637,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0138)

- La proposition commerciale établie par la société DEBELEC – ZI de LANNOLIER – 2682, Boulevard François Xavier FAFEUR – 11000 CARCASSONNE, relative à des travaux d'extension du réseau d'éclairage public au niveau de la Rue Blériot à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 4 135,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2025-0141)

▪ La déclaration de sous-traitance proposée par l'Entreprise Jean LEFEBVRE Midi-Pyrénées – Etablissement RESCANIERES – 09500 ROUMENGOUX, titulaire du marché subséquent relatif aux travaux de goudronnage Rue des Troubadours à LIMOUX.

Etant précisé que le sous-traitant déclaré est la SAS BOR31 TP – 3, Rue Canal Royal de Languedoc – 11150 BRAM, et que le montant des prestations sous-traitées (mise en œuvre de béton balayé et pose de bordures AC1) s'élève à la somme de 5 480,00 Euros (TVA auto liquidation).

(Décision n° 2025-0153)

▪ Le devis d'intervention établi par l'auto-entreprise HORIZON.MP CONSULTANT – Domaine du Pinier – 11250 COUFFOULENS, relatif à une mission de conseil auprès de la Commune de LIMOUX en vue de créer un espace de services et d'animation pour les jeunes limouxins de 15 à 25 ans.

Etant précisé dans un premier temps que le coût unitaire par journée d'intervention est fixé à la somme de 320,00 Euros nets (Intervention exonérée de TVA).

Et dans un second temps, que le temps prévu pour mener à bien cette mission de conseil a été estimé à 5 journées par mois (soit 1 600,00 Euros nets / mois) et que sa durée prévisionnelle est déterminée à 8 mois, soit du 1^{er} Mai 2025 au 31 Décembre 2025.

(Décision n° 2025-0154)

▪ La déclaration de sous-traitance présentée par le Groupement conjoint SAS TRINQUIER et SAS CDS dont le mandataire est la SAS TRINQUIER – Rue Nicolas CUGNOT – Z.I de l'Estagnol – 11000 CARCASSONNE, titulaire du Lot N° 2 – Charpente métallique – Couverture – Bardage, du marché de travaux relatif à la création d'une halle de 4 terrains de « padel » à LIMOUX.

Etant précisé que le sous-traitant déclaré est la GEI DISTRIBUTION ECHELLE 31 – 8, Rue Henri MAYER – 31100 TOULOUSE et que le montant des prestations sous-traitées (pose de l'échelle crinoline et de la ligne de vie) s'élève à la somme de 9 520,00 Euros (TVA auto liquidation).

(Décision n° 2025-0155)

➤ **J'ai signé :**

▪ Un Avenant N° 3 relatif à une augmentation du montant des travaux (création d'une ouverture au droit du mur pignon Nord du terrain de tennis couvert) avec la SOCIETE NOEL VILLARZEL – 30, Rue Jean Melliès – 11000 CARCASSONNE, titulaire du Lot N° 1 – Gros œuvre, du marché de travaux pour la création d'une halle couverte de 4 terrains de « Padel » à LIMOUX et ce pour un montant de + 950,00 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 3 de + 0,29 %.

(Décision n° 2025-0124)

➤ **J'ai clôturé à compter du 15 MAI 2025 :**

▪ La Régie de Recettes N° 11 des « Animations Culturelles » en date du 9 Juillet 2003.

(Décision n° 2025-0145)

▪ La Régie de Recettes du FESTIVAL NAVA en date du 29 Juin 2004.

(Décision n° 2025-0146)

➤ **J'ai institué :**

▪ Une régie de recettes Pôle Culturel pour le service animations de la commune de Limoux.

(Décision n° 2025-0147)

1. Attributions de subventions exceptionnelles.

VOTE :

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Maxime BOT

2. Attribution de subvention – Règlement façades.

VOTE :

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

3. Tarifs padel

VOTE :

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 4 - Mr Pierre BAC - Mme Danièle LUQUET-PAGES – Mr Frédéric GARRIGUE - Mr Christophe BACHERE

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Yves GUIRAUD

4. Programmation Contrat de Ville - Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC) – Programmation 2025 – Contributions financières de la Commune.

Monsieur Pierre ROUQUAIROL ne prend pas part au vote.

VOTE :

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 3 – Mme Delphine AUTRET-DUPONT - Mr Julien RANCOULE (Procuration à Mr BOT) – Mr Maxime BOT

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Maxime BOT

5. Convention Commune de LIMOUX / SYndicat Audois d'Energies et du Numériques (SYADEN)

Effacement BT [Fils nus] avenue André Chénier sur poste GAZ

VOTE :

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Alain LAPEYRE

6. Convention Commune de LIMOUX / SYndicat Audois d'Energies et du Numériques (SYADEN)

Effacement BT Avenue François Clamens sur poste Aiguille et Lognos

VOTE :

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Alain LAPEYRE

7. Avenants aux conventions Commune de Limoux / Bailleurs sociaux

Utilisation de l'abattement de la TFPB dans le Quartier Prioritaire de la Ville.

VOTE :

Pour : 28
Contre : 3 - Mme Delphine AUTRET-DUPONT - Mr Julien RANCOULE (Procuration à Mr BOT) – Mr Maxime BOT
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Maxime BOT

8. Modification du tableau du personnel avec effet du 5 Juin 2025.

VOTE :

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND - Monsieur Pierre ROUQUAIROL

9. Cadre du Régime Indemnitaire

VOTE :

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

10. Rapport sur la Dotation de Solidarité Urbaine - Année 2024.

Madame Leïla KEBIR ne prend pas part au vote

Arrivée de Madame Shirley VESCO.

Madame Mélanie BACH donne procuration à Madame Shirley VESCO.

VOTE :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

11. Budget Principal Section de fonctionnement
Exercice 2025 - Virement de Crédit.

VOTE :

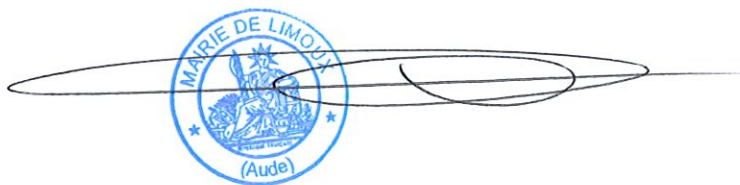
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 3 - Mme Delphine AUTRET-DUPONT - Mr Julien RANCOULE (Procuration à Mr BOT) – Mr Maxime BOT

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 14 Heures 50.

Fait en Mairie, LIMOUX le 4 JUIN 2025

LE MAIRE,



Pierre DURAND